

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Quatre-Chemins – lot n°1 – résidence des Mésanges :

- **avenant à la convention de partenariat entre la Ville et France Habitation,**
- **vente des terrains sis 27 et 29 avenue Jules Guesde**

Séance du 30 septembre 2015

Convocation du 24 septembre 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le trente septembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
M. Thibault Hennion par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
Mme Dominique Daugeras par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

Mme Claire Vigneron,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 septembre 2015

OBJET : Quatre-Chemins – lot n°1 – résidence des Mésanges :
- avenant à la convention de partenariat entre la Ville et France Habitation

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local de l'urbanisme (PLU) approuvé le 12 février 2015 et modifié le 24 juin 2015,

Vu sa délibération du 28 juin 2012 approuvant le bilan de la concertation du projet des Quatre-Chemins et arrêtant le schéma d'aménagement,

Vu sa délibération du 11 février 2014 approuvant la convention de partenariat entre France Habitation et la Ville pour la mise en œuvre du lot n°1 du secteur de projet des Quatre-Chemins, sur le site de la résidence des Mésanges,

Considérant qu'au terme de cette convention, plusieurs éléments doivent être précisés par voie d'avenant :

- le programme et le phasage de l'opération ;
- les modalités foncières du projet ;
- les modalités financières du projet ;
- le niveau des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et des prescriptions environnementales ;
- les dispositions à prévoir en cas de non-respect des délais d'exécution et des prescriptions environnementales.

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre France Habitation et la ville de Sceaux, pour la rénovation de la résidence des Mésanges, dans le cadre de l'aménagement du lot n°1 du projet des Quatre-Chemins.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire